

Compte-rendu du conseil municipal du 19 mars 2019

Présents : TOUREL Jean-Luc, THERAUBE Chantal, MOZZATTI Albert, AREVALO Mireille, ROBERT Jean-Paul, CARRIER Martine, BISCAREL Nicole, GROS Franck, MARCHAL Yannick, MORSELLI Daniel, OBRY Xavier, POUGET-TIRION Dominique, QUERE Brigitte, LEVECQUE Jean-Luc

Absents : DE BESSA MARTINS Rémy, GERMAIN Marjorie, BOISSIN Éric

Procurations : CORRAO Aurélie pouvoir à THERAUBE Chantal, MERLE Patrice pouvoir à AREVALO Mireille

Secrétaire de séance : THERAUBE Chantal

A 20h30, le quorum étant atteint le conseil municipal peut commencer,

Délibérations

1. Subvention exceptionnelle Sou des écoles

L'école publique ayant fait des sorties patrimoine à Voguë, l'école a sollicité des aides du conseil départemental. Ces aides transitent par le compte de la commune qui doit délibérer afin de verser la subvention sous forme de subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de reverser sous forme de subvention exceptionnelle 526 € à l'association du Sou des écoles.

2. Autoriser le maire à signer la modification de la convention ATC avec le SDEA et le Département

L'offre d'Assistance Technique aux Collectivités en matière de voirie communale est assurée par le Département depuis 2017 via le SDEA. La commune est membre du SDEA et peut à ce titre bénéficier des prestations effectuées par ce syndicat. Cette mission porte sur le conseil d'ordre général en matière de voirie et la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale. Elle est forfaitisée à 2,50 € HT par habitant (population totale INSEE) et par an.

Cette base est pondérée à raison du linéaire de voirie restant à la charge de la commune car une partie de ce linéaire a été transféré à la CDC Pays Beaume-Drobie (voiries d'intérêt communautaire)

Population totale (INSEE 2019)	Linéaire de voirie communale (DGF 2018)	Linéaire de voirie transféré à l'intercommunalité (DGF 2017)	Linéaire de voirie restant en gestion communale (DGF 2017)
2146	46527	1905	44622

Son montant est de 5145 €HT (pour une année pleine)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de recourir à cette proposition d'assistance technique en matière de voirie et d'autoriser le maire à signer la convention correspondante avec le SDEA,

3. Nouveau tarif du logement n°3 de la maison Vitalis

La rénovation du logement N°3 de la maison Vitalis est terminée et il est disponible à la location. Le conseil municipal à 2 voix contre (Morselli, Levecque) et 14 voix pour, fixe la redevance mensuelle à 520 Euros et la durée du contrat à 3 ans renouvelable.

4. Demande de garantie d'emprunt pour ADIS

SA HLM ADIS a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts initialement garantis par la commune de LABLACHERE.

Le Conseil municipal à l'unanimité, maintient la garantie pour réaménagement de prêt sur les opérations d'habitat social.

5. Autoriser le maire à signer la convention avec le syndicat mixte Ardèche musique danse pour interventions musicales à l'école

Tous les ans la commune signe une convention avec le syndicat mixte du conservatoire Ardèche Musique et Danse pour des interventions musicales en milieu scolaire qui sont effectuées par un musicien-intervenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention pour l'année scolaire 2019/2020 dont le coût global s'établit ainsi : 730€ x 3 classes = 2 190€

6. Approbation des conclusions du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) de la CDC du Pays Beaume Drobie - Rapport du 12 février 2019

Le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes du Pays Beaume-Drobie (CLETC) s'est réunie le 12 février 2019 afin de modifier les modalités de transfert de charges de la compétence Lecture Publique 2019.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver les conclusions de la CLETC au transfert de la compétence Lecture Publique consignées dans son rapport du 12 février 2019

7. Approbation du compte de gestion du trésorier budget mairie

Le Maire présente le compte de gestion du trésorier et informe qu'il est en accord avec le compte administratif 2018 du budget mairie.

Le conseil municipal à l'unanimité des voix approuve le compte de gestion 2018.

8. Vote du compte administratif 2018 du budget mairie

Section fonctionnement :

- Dépenses : 1 199 283.45€
- Recettes : 1 447 511.48 €
- Résultat de l'exercice : 248 228.03 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 902 035.82 €
- Recettes : 1 534 079.73 €
- Résultat de l'exercice : - 367 956.09 €
- Restes à réaliser dépenses : 490 000.00 €
- Restes à réaliser recettes : 138 448. 00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve le compte administratif 2018.

9. Affectation des résultats budget mairie

Il a été décidé de reporter la somme de 248 228.03 € au compte 1068 (recettes investissement)

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des voix, approuve l'affectation des résultats.

10. Approbation du compte de gestion du trésorier budget eau assainissement

Le Maire présente le compte de gestion du trésorier et informe qu'il est en accord avec le compte administratif 2018 du budget eau assainissement.

Le conseil municipal à l'unanimité des voix approuve le compte de gestion 2018 du budget eau assainissement.

11. Vote du compte administratif du budget eau assainissement

Section fonctionnement :

- Dépenses : 392 334.20 €
- Recettes : 1668 327.63 €
- Résultat de clôture de l'exercice : 775 993.43 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 454 135.28 €
- Recettes : 350 943.42 €
- Résultat de clôture de l'exercice : - 106 191.86 €
- Restes à réaliser dépenses : 534 928.00
- Restes à réaliser recettes : 381 320.00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve le compte administratif 2018.

12. Affectation des résultats budget eau assainissement

Il a été décidé de reporter la somme de 519 193.57 € en recettes de fonctionnement compte 002.

Et de reporter la somme de 257 799.86 € au compte 1068 recette investissement.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des voix, approuve l'affectation des résultats.

Questions diverses

Forage de Bieuzet : une réflexion est engagée afin de décider s'il est préférable de continuer ce forage ou l'arrêter.

Le bureau d'étude Rabin qui instruit ce dossier conseille de continuer ce forage pour descendre à 160 m et espérer trouver suffisamment d'eau.

Actuellement le forage de reconnaissance a coûté 60 000€, il faudrait ajouter 40 000€ pour continuer.

La majorité des conseillers présents décide de continuer ce forage de reconnaissance.

Aire de grands passages : 3 courriers sont lus : le courrier de la Préfecture choisissant le terrain des Sabalettes à Lablachère, la réponse du maire et celle du président de la CDC Pays Beaume-Drobie qui écrivent leur désaccord quant à ce choix et demandent des précisions. Le maire et le président de la CDC sont convoqués à la préfecture le 20 mars. Donc dossier à suivre...

Future salle des fêtes : la réunion des personnes publiques associées a eu lieu le 14 mars et a abouti à un avis favorable quant à la déclaration de projet-modification du POS, ne reste plus que l'enquête publique avant le dépôt de permis de construire.

Association PAIOLIVE : a initié une journée citoyenne de nettoyage de la Grange aux Pères le 16 mars et demande la mise en place d'une barrière pour bloquer l'accès en accord avec les propriétaires et les riverains.

Accueil des nouveaux habitants aura lieu le 22 mars avec remise d'un livret d'accueil contenant des infos de notre commune.

Travaux route de Planzolles : la pose des canalisations eau et assainissement se termine ; la pose des réseaux secs (électricité, téléphone, ADN) est en cours. Puis les trottoirs et la finalisation du chantier aura lieu avec un peu de retard (environ 2 semaines)

Salle d'Animation Rurale : les travaux sur la façade sont terminés.

AXA assurances a contacté la mairie pour l'informer que les habitants de Lablachère bénéficieraient d'une remise de 30% sur leur contrat de mutuelle.

Conseil clos à 22h45